



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 4 (a) de l'ordre du jour

CX/CAC 10/33/14

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-troisième session

Genève, Suisse, 5-9 juillet 2010

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX

Établi par le Secrétariat de l'OMS pour le Fonds fiduciaire

Le présent document intègre le Rapport annuel pour 2009 (Partie 1) et le treizième rapport de situation (Partie 2) du Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex.

PROJET ET FONDS FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX

Rapport annuel 2009

A. INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur 2009 – sixième année civile de mise en œuvre du Projet et Fonds FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex) – et récapitule les principaux aspects techniques, financiers et opérationnels des activités du Fonds en 2009. On trouvera d'autres précisions sur les activités du Fonds fiduciaire du Codex et ses résultats sur le site Web du Fonds.¹

B. ASPECTS TECHNIQUES

Généralités

Le Fonds fiduciaire a pour principal objectif d'aider les membres du Codex, qui sont des pays en développement ou dont l'économie est en transition, à participer de plus près à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de sécurité sanitaire des aliments par la Commission du Codex Alimentarius (CCA). Au 31 décembre 2009, le Codex comptait 183 membres (182 pays membres plus la Communauté européenne). Lorsque le Fonds fiduciaire a été créé, en 2003, le Codex comptait 169 pays membres.

Le Fonds fiduciaire du Codex est administré par l'OMS sous la direction d'un Groupe consultatif (CGTF) composé de hauts fonctionnaires de l'OMS et de la FAO. Le mandat du Groupe consultatif et sa composition actuelle figurent à l'Appendice A. Les principes d'après lesquels l'admissibilité des pays est déterminée et les critères fondamentaux pris en compte, tels qu'approuvés par la Commission du Codex Alimentarius, sont exposés dans le troisième rapport de situation (CX/EXEC 04/53/3).

En 2009, 128 pays membres du Codex pouvaient bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire. On trouvera à l'Appendice B les groupes de pays pour 2009, la liste ayant été établie en août 2008.

Pour l'année civile 2009, et sur la base des décisions du Groupe consultatif à sa quatorzième réunion, qui a eu lieu par téléconférence le 15 décembre 2008, les ressources dont disposait le Fonds fiduciaire ont permis d'apporter un soutien aux pays pour leur participation aux réunions du Codex sur les bases suivantes :

Pays du groupe 1A (pays les moins avancés)	Cinq réunions
Pays du groupe 1B (pays à faible revenu et à développement humain faible ou moyen)	Quatre réunions
Pays du groupe 2 (pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à développement humain moyen ou élevé)	Trois réunions
Pays du groupe 3A (pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain moyen)	Deux réunions
Pays du groupe 3B (pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain élevé)	Une réunion

Appui à la participation

En réponse à l'appel à candidatures en 2009, 96 pays ont sollicité l'appui du Fonds, dont 86 pouvaient y prétendre (voir le onzième rapport de situation). Le Tableau 1 ci-après présente la répartition des pays dans chacun des trois groupes pouvant prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire et le nombre de pays de chaque groupe qui ont effectivement présenté une demande.

¹ <http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/en/>.

Tableau 1 – Pourcentage de pays ayant présenté des demandes par groupe de pays

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Nombre de pays admissibles	56	45	27
Nombre de pays ayant présenté une demande de soutien	52	36	14
Pourcentage de pays demandeurs par groupe	90 %	80 %	50 %

A la fin de 2009, 238 participants de 80 pays au total avaient reçu un soutien pour assister à 16 réunions du Codex. On trouvera à l'Appendice C des informations détaillées sur le soutien effectivement fourni en 2009, qui actualisent et remplacent les informations présentées dans le douzième rapport de situation.

Le nombre de pays ayant bénéficié d'un soutien correspond au nombre de pays qui ont effectivement fait le déplacement. Le tableau 2 ci-après contient des informations sur les taux de participation des pays par région du Codex. Il convient de noter que les pays choisissent eux-mêmes la région dont ils font partie et que les décisions concernant l'aide fournie par le Fonds fiduciaire ne reposent pas sur la répartition régionale des fonds.

Tableau 2 – Pourcentage de pays ayant reçu un soutien pour participer à des réunions en 2009 par région du Codex

Région du Codex	Nombre de pays admissibles	Nombre de pays ayant reçu un soutien (qui ont effectivement fait le déplacement)	Pourcentage de pays ayant reçu un soutien
Afrique	43	35	81 %
Asie	19	12	63 %
Europe	22	9	40 %
Amérique latine et Caraïbes	23	9	39 %
Proche-Orient	12	6	50 %
Pacifique Sud-Ouest	9	9	100 %
Total pour 2009	128	80	63 %

Rapports

Les pays bénéficiaires d'un soutien sont tenus de présenter un rapport concis et complet au Fonds fiduciaire. En réponse aux analyses des rapports de participants entreprises par Gossner (mai 2008)² and Dimechkie (mai 2009),³ un nouveau modèle de rapport en ligne a été établi, testé puis révisé en tenant compte des observations des pays bénéficiaires, son utilisation ayant été adoptée en 2009. Les participants doivent présenter leur rapport trois mois au plus tard après une réunion.

La date limite pour le dépôt des candidatures ayant été fixée au 31 octobre 2009, les pays ont été invités à faire rapport sur toutes les réunions auxquelles ils avaient participé avec l'appui du Fonds fiduciaire entre août 2008 et juillet 2009 (y compris la réunion de la Commission du Codex Alimentarius de juillet 2009), selon la pratique suivie les années précédentes. Au moment où le présent rapport est rédigé, les rapports attendus avaient été reçus de 180 participants (74 pour cent). Le Fonds fiduciaire du Codex a pour politique de suspendre l'administration des voyages pour les réunions du Codex pendant l'année en cours pour les pays qui ne sont pas à jour de leurs rapports.

² Gossner, Céline. "Country Reports Assessment 2005-07", disponible à l'adresse : http://www.who.int/foodsafety/codex/country_report_assessment_05_07.pdf.

³ Dimechkie, Kenza. "Country Reports Assessment 2007-08", disponible à l'adresse : http://www.who.int/foodsafety/codex/country_report_assessment_07_08.pdf.

Une analyse des rapports reçus des participants pour l'ensemble de l'année 2009 est en cours et pourra être consulté sur le site Web du Fonds fiduciaire du Codex.

Formation au Codex

Le Fonds fiduciaire du Codex a financé la participation de 18 pays à un atelier FAO/OMS sur l'analyse des risques qui a eu lieu à Accra, Ghana, le 23 février 2009, immédiatement avant la dix-septième session du Comité de Coordination FAO/OMS pour l'Afrique (voir le onzième rapport de situation du Fonds fiduciaire du Codex figurant dans le document ALINORM 09/32/9F Partie 2⁴).

La formation sur le Codex organisée pour la région du Proche-Orient, initialement prévue 2009, a été reporté et a eu lieu en mai 2010 (voir le treizième rapport de situation).

Suivi et évaluation du Fonds fiduciaire du Codex

Le Fonds fiduciaire tient désormais à jour deux bases de données sur la participation aux réunions du Codex. La première base de données fournit des informations sur la participation avec le soutien du Fonds fiduciaire aux réunions du Codex (base de données 1). La deuxième base de données (base de données 2) fournit des informations sur la participation de tous les pays qui remplissent les critères pour bénéficier du soutien du Fonds (pays qui ont pu à un moment ou à un autre être admissibles au soutien du Fonds) pour la participation aux réunions du Codex, mais qui ne reçoivent pas d'aide du Fonds fiduciaire du Codex (leur participation étant financée à partir de ressources ou de sources nationales autres que le Fonds fiduciaire du Codex). Ces deux bases de données sont utilisées conjointement pour rendre pleinement compte de la participation au Codex des pays en développement et des pays aux économies en transition.

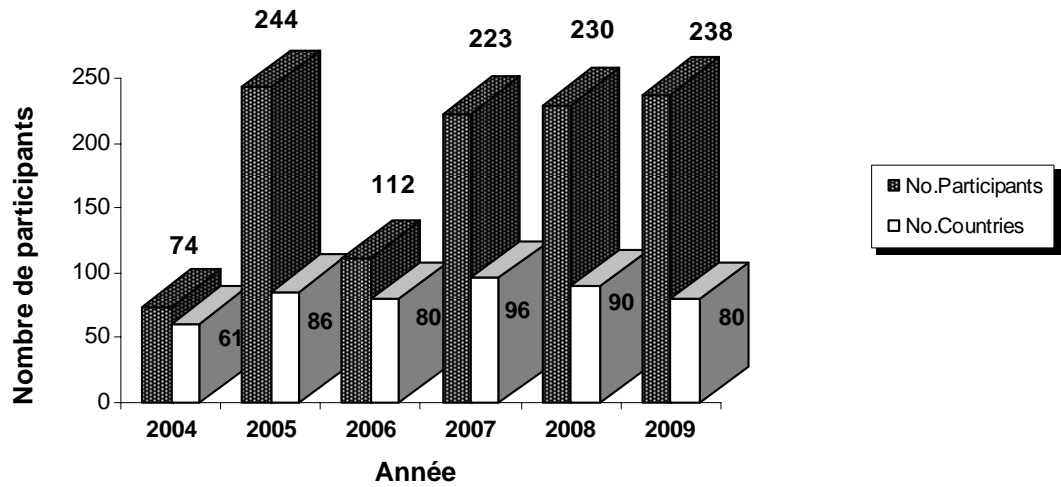
En 2009, le Fonds fiduciaire a poursuivi les travaux relatifs au cadre logique proposé par le Dr Robert Connor dans son évaluation du Fonds fiduciaire du Codex (voir http://www.who.int/foodsafety/codex/Connor_report.pdf). Ce cadre logique se présente sous la forme d'un ensemble d'indicateurs clés pour le suivi du projet qui a été mis à la disposition des États membres du Codex afin qu'ils en discutent de manière informelle et donnent leur avis lors de la manifestation parallèle sur le Fonds fiduciaire du Codex qui s'est tenue le 3 juillet 2009, en marge de la trente-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC). Du fait du manque de temps pour une discussion approfondie, les États membres présents lors de la manifestation parallèle ont proposé que le projet d'ensemble d'indicateurs clés soit diffusé par voie électronique afin de recueillir des informations en retour ; ce qui sera fait avant la trente-troisième session du CAC. Un certain nombre d'indicateurs proposés font déjà l'objet d'un suivi par le Fonds fiduciaire et le présent rapport comme les rapports ultérieurs reviendront sur ceux-ci.

Dans le rapport annuel 2008, le Fonds fiduciaire du Codex a présenté les premières données portant sur toute la durée d'existence du Fonds fiduciaire du Codex. Ces données et informations sont actualisées ci-après.

Au moyen des informations contenues dans la base de données 1, le graphique 1 ci-après indique le nombre total de participants aidés par le Fonds fiduciaire pour assister aux réunions de groupes spéciaux et de groupes de travail du Codex pour chaque année entre 2004 et 2009, ainsi que le nombre de pays financés chaque année.

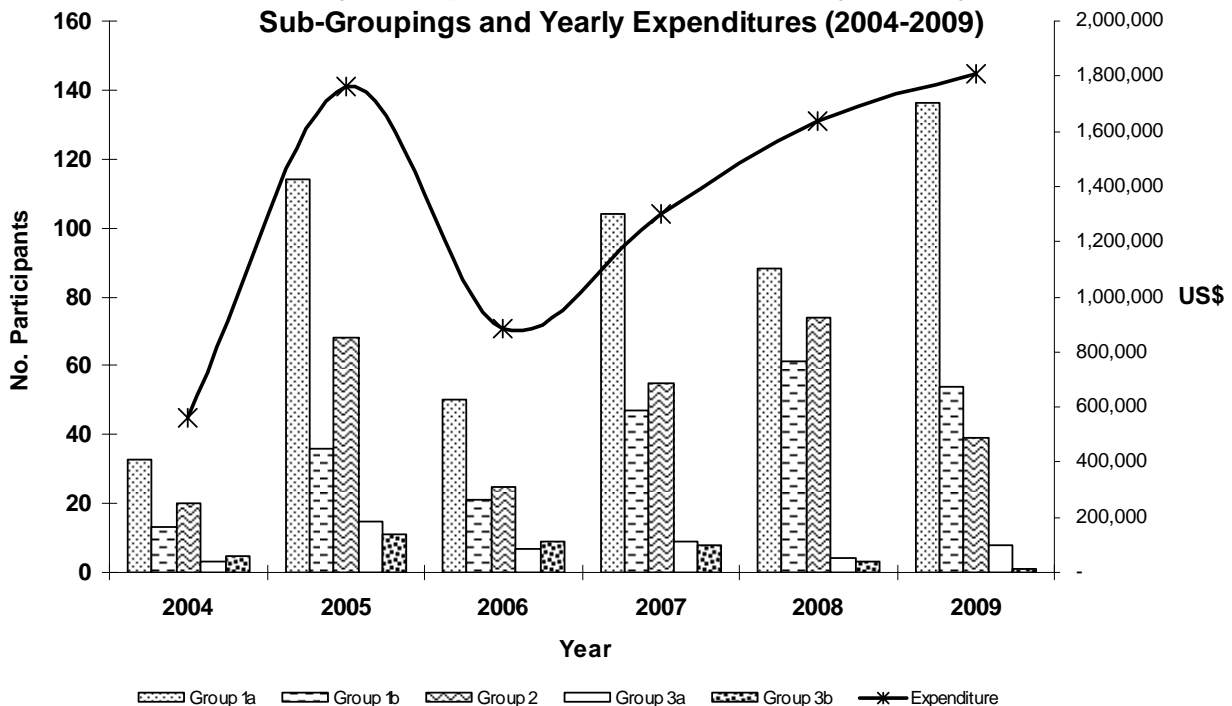
⁴ <ftp://ftp.fao.org/codex/CAC/CAC32/al3209Ff.pdf>.

Graphique 1
Nombre total de participants et pays recevant un soutien par année
(2004-2009)

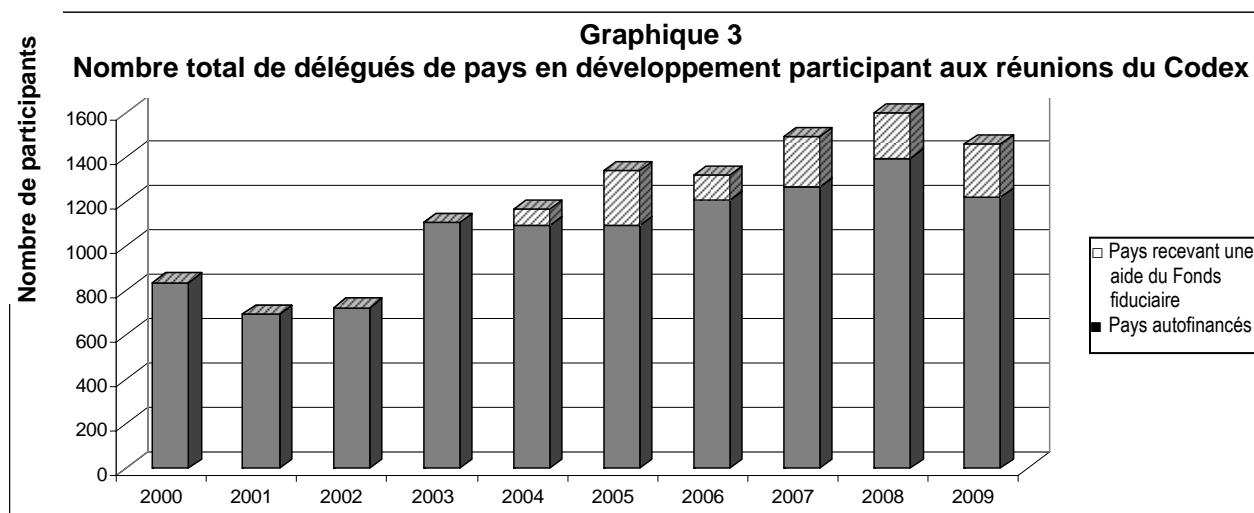


Toujours en utilisant les informations contenues dans la base de données 1, le graphique 2 ci-après fait apparaître la répartition des participants pour chaque sous-groupe de pays pour chaque année de fonctionnement du Fonds fiduciaire du Codex. Les dépenses annuelles sont indiquées dans la partie supérieure du graphique.

Graph 2
Yearly Participation Levels Per Beneficiary Country
Sub-Groupings and Yearly Expenditures (2004-2009)



S'appuyant sur les informations tirées de la base de données 2, et les informations supplémentaires sur la participation relative aux années 2000 et 2002 (c'est-à-dire avant la création du Fonds fiduciaire), le graphique 3 ci-après indique le nombre total de délégués des pays en développement qui ont participé aux réunions du Codex pendant les années indiquées. Il indique aussi quelle proportion de participants a été soutenue par le Fonds fiduciaire du Codex. Ces données fournissent des informations sur la participation aux réunions et groupes spéciaux du Codex, mais excluent la participation aux comités de coordination régionaux étant donné que lors des années où ont lieu les comités de coordination régionaux, la participation des pays en développement à leurs réunions régionales respectives est plus élevée.



Le nombre de participations des pays en développement et de pays aux économies en transition a progressé de manière relativement constante au cours de la période 2003-2008. Le Fonds fiduciaire du Codex a contribué pour une part limitée, mais néanmoins significative, au nombre de participations de pays en développement au Codex. Il est peut-être important de souligner le rôle de catalyseur joué par le Fonds fiduciaire du Codex pour faire prendre conscience de l'importance de la participation au Codex puisque cela a sans doute contribué à l'augmentation de la participation au cours des ans. Toutefois, et ce qui est peut-être plus important, il convient de noter que le Fonds fiduciaire du Codex a permis à un nombre relativement important de pays en développement de participer au Codex alors qu'ils n'auraient sans doute pas pu le faire sans soutien. Le nombre de pays qui entrent dans cette catégorie peut être estimé entre 20 et 40.

Le graphique ci-dessous montre que le nombre de participations soutenues par le Fonds fiduciaire en 2009 a continué à progresser. Dans le même temps, il convient de noter la baisse du nombre de participations en 2009 de pays en développement et de pays aux économies en transition qui assuraient eux-mêmes leur financement. Les causes de cette baisse pourraient faire l'objet d'une étude.

Comme convenu par les États membres lors de la création du Fonds, une augmentation progressive de la participation financière des pays est prévue selon un barème variable présenté dans le Tableau 3 ci-après.

Tableau 3 – Tableau relatif au financement de contrepartie

Groupe de pays	Année							
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %
2	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %		
3a	0 %	50 %	50 %	50 %	100 %			
3b	0 %	50 %	50 %	100 %				

Le Fonds fiduciaire propose de suivre le nombre de pays qui assument la partie du financement qui leur incombe au cours de chaque année civile, comme étant l'un des principaux indicateurs permettant de suivre le résultat escompté 1 (participation élargie au Codex). En 2009, 39 pays bénéficiaient d'un financement de contrepartie de 50 pour cent. Pour la première fois, 21 pays dont le financement de contrepartie était de 50 pour cent faisaient partie du groupe 1A (pays les moins avancés) et du groupe 1B (pays à faible revenu et à développement humain faible ou moyen). Au début de 2009, il a été demandé à chaque pays dont le financement de contrepartie était de 50 pour cent de fournir au Fonds fiduciaire du Codex des informations sur la manière dont il entendait satisfaire son obligation de financement de contrepartie. Les informations reçues des pays ont été mises à la disposition des États membres du Codex lors de la trente-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius dans le document LIM/32/20. En utilisant les informations de la base de données 2 du Fonds, le Tableau 4 ci-après indique comment chaque pays dont la participation est de 50 pour cent s'est acquitté de cette obligation en 2009, ou s'il n'a pas été en mesure de le faire.

Tableau 4
Financement de contrepartie acquitté en 2009

Pays	Groupe	Nombre de participations financées par le Fonds	Nombre de participations autofinancées	Obligation satisfaite ? ⁵
Belize-	3A	1	0	NS
Bhoutan-	1A	3	3	ES
Burundi-	1A	4	1	PS
Îles Cook-	2	3	0	NS
Égypte-	2	3	26	ES
Fidji-	2	2	0	NS
Géorgie-	2	3	2	PS
Ghana-	1B	4	4	ES
Grenade-	3A	0	0	SO
Guyana-	2	2	0	NS
Haïti-	1A	2	2	ES
Honduras-	2	2	1	PS
Inde-	1A	2	2	ES
Indonésie-	1A	2	2	ES
Jamaïque-	2	3	2	PS
République. dém. pop. lao-	1A	4	0	NS
Liban-	3A	2	1	PS
Mali-	1A	5	5	ES
Mongolie-	1B	2	2	ES
Népal-	1A	1	0	NS
Nicaragua-	1A	2	1	PS
Niger-	1A	5	3	PS
Papouasie-Nouvelle-Guinée-	1B	3	3	ES
Philippines-	2	3	25	ES
Sainte-Lucie-	3A	1	0	NS
Samoa-	1A	5	3	PS
Îles Salomon-	1A	2	0	NS
Soudan-	1A	4	4	ES

⁵ NS = obligation non satisfaite. ES = obligation entièrement satisfaite. PS = partiellement satisfaite. SO = sans objet.

Swaziland-	2	2	2	ES
République arabe syrienne-	2	3	2	PS
Togo-	1A	3	3	ES
Tonga-	2	2	0	NS
Turquie-	2	2	2	ES
Ouganda-	1A	4	4	ES
République-Unie de Tanzanie-	1A	5	5	ES
Vanuatu-	1A	3	0	NS
Viet Nam-	1B	5	5	ES
Zambie-	1A	1	2	ES
Zimbabwe-	1B	2	2	ES

Sur les 39 pays participant aux frais à raison de 50 pour cent en 2009, 19 (48,7 pour cent) se sont pleinement conformés à l'obligation de contrepartie. Neuf pays (23 pour cent) s'en sont partiellement acquitté et 10 (25,6 pour cent) n'ont pas été en mesure de verser une contrepartie quelle qu'elle soit au soutien fourni par le Fonds fiduciaire du Codex.

Un autre indicateur pouvant être utilisé comme indicateur de substitution pour mesurer l'amélioration de la participation au Codex est le nombre de délégués soutenus par le Fonds fiduciaire participant régulièrement aux réunions dont le sujet correspond à leurs compétences techniques. Lors de la reformulation en 2009 des rapports à présenter par les participants, une question a été incluse afin de déterminer si le participant désigné par le pays et bénéficiant du soutien du Fonds avait des compétences sur le sujet de la réunion du Codex concernée. Dans une autre question, il était demandé au participant s'il avait déjà participé à une réunion du Codex dans le passé et, si c'était le cas, combien de fois.

Il ressort des informations tirées de la base de données 1 du Fonds fiduciaire, et des informations fournies dans les rapports des participants par l'intermédiaire de DataCol, que 46 participants sur un total de 241 participants soutenus par le Fonds fiduciaire du Codex en 2009 et présentant des rapports dans DataCol avaient déjà participé au moins deux fois à la réunion pour laquelle ils bénéficiaient d'un soutien. Huit participants assistaient à la réunion pour la troisième fois, cinq pour la quatrième fois et un pour plus de la quatrième fois. Outre le CAC, il est intéressant de noter que les comités du Codex pour lesquels il y a le plus grand pourcentage de participations répétées sont le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires et le Comité du Codex sur les résidus de pesticides.

Examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex

L'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex a commencé en novembre 2009. L'examen est mené à bien par une équipe de trois personnes. M. Jens Anderson a une formation dans le domaine du développement et de la politique commerciale et a une expérience approfondie en tant que consultant auprès de l'Agence suédoise de Coopération pour le Développement international (SIDA) et du Ministère suédois des Affaires étrangères. Mme Eve Kasirye-Alemu était Directeur exécutif de l'Office national ougandais de Normalisation et a une longue expérience de la gestion des programmes de sécurité sanitaire des aliments. M. Kim Forss, qui a fait office de chef d'équipe, dirige une entreprise spécialisée dans la recherche en matière d'évaluation. Le mandat de l'examen est reproduit à l'Appendice D. On trouvera de plus amples informations sur le déroulement de l'examen à mi-parcours et l'état d'avancement à ce jour dans le treizième rapport de situation du Fonds fiduciaire du Codex.

C. ASPECTS FINANCIERS

2003-2009

Afin de rendre compte intégralement de la situation financière, les informations données ci-après couvrent toute la période depuis la création du Fonds. Entre janvier 2003 et décembre 2009, 14 pays membres et la

Communauté européenne ont fait des contributions se montant au total à US \$9 524 047. Le tableau 5 ci-dessous indique les contributions reçues entre 2003 et 2009 par donateur et selon le mois de réception.⁶

Tableau 5
Fonds fiduciaire du Codex - Contributions reçues (2003-2009)
(jusqu'en décembre 2009)

Donateur	Montant reçu (dans la monnaie de la contribution)	Montant reçu (en milliers de USD)	Date de réception
Suisse	CHF 50 000	35 971	Janvier 2003
Canada	CAD 50 000	34 014	Avril 2003
États-Unis	USD 168 000	168 000	Novembre 2003
Norvège	USD 100 000	100 000	Décembre 2003
Irlande	EUR 50 000	60 824	Décembre 2003
Pays-Bas	USD 50 000	50 000	Décembre 2003
Suisse	CHF 25 000	20 000	Janvier 2004
Communauté européenne	EUR 280 250	348 570	Février 2004
Canada	CAD 200 000	150 344	Février 2004
Australie	AUD 40 000	27 906	Août 2004
Suède	SEK 2 000 000	281 960	Novembre 2004
Pays-Bas	USD 50 000	50 000	Novembre 2004
Irlande	EUR 30 000	39 788	Décembre 2004
Nouvelle-Zélande	NZD 50 000	35 770	Décembre 2004
Norvège	USD 100 000	100 000	Décembre 2004
États-Unis	USD 85 000	85 000	Décembre 2004
Allemagne	USD 50 000	50 000	Janvier 2005
Communauté européenne	EUR 280 250	366 340	Février 2005
Canada	CAD 200 000	163 586	Mars 2005
Suède	SEK 3 000 000	381 194	Novembre 2005
Pays-Bas	USD 50 000	50 000	Novembre 2005
États-Unis	USD 157 893	157 893	Décembre 2005
Norvège	USD 100 000	100 000	Décembre 2005
Finlande	EUR 50 000	58 824	Décembre 2005
Japon	USD 80 000	80 000	Février 2006
Communauté européenne	EUR 190 000	229 746	Avril 2006
Canada	CAD 200 000	175 362	Avril 2006
Pays-Bas	USD 50 000	50 000	Mai 2006
Suède	SEK 3 000 000	416 089	Juillet 2006
Nouvelle-Zélande	NZD 50 000	33 040	Décembre 2006
Norvège	USD 100 000	100 000	Décembre 2006
Allemagne	USD 66 250	66 250	Décembre 2006
États-Unis	USD 60 292	60 293	Décembre 2006
Suisse	CHF 200 000	163 934	Janvier 2007
Suisse	CHF 68 000	55 738	Janvier 2007
Japon	USD 80 000	80 000	Mars 2007
Suède	SEK 3 000 000	441 000	Juillet 2007
Allemagne	EUR 30 000	41 004	Août 2007

⁶ Le présent tableau inclut un corrigendum pour la contribution 2008 de l'Allemagne pour un montant de Euros 50 000 reçu en mai 2008, mais qui n'avait été ni apuré ni enregistré dans le système de l'OMS avant novembre 2009 du fait de la période de gel qui a précédé l'entrée en service du GSM en mai-juin 2008 puis du lancement du système en juillet 2008. En conséquence, cette contribution n'apparaissait pas dans le rapport annuel 2008.

Japon	USD	50 000	50 000	Septembre	2007
Pays-Bas	EUR	50 000	73 746	Décembre	2007
Suède	SEK	3 000 000	453 210	Décembre	2007
Communauté européenne	EUR	3 004,75	4 262	Janvier	2008
États-Unis	USD	175 000	175 000	Février	2008
Communauté européenne	EUR	210 000	310 651	Février	2008
Japon	USD	80 000	80 000	Mars	2008
Canada	CAD	125 000	127 812	Mars	2008
Nouvelle-Zélande	NZD	50 000	39 475	Avril	2008
Allemagne	EUR	50 000	78 864	Mai	2008
Australie	AUD	50 000	48 040	Juin	2008
Malaisie	USD	10 000	10 000	Août	2008
Communauté européenne	EUR	200 000	278 551	Septembre	2008
Japon	USD	50 000	50 000	Octobre	2008
États-Unis	USD	666 220	666 220	Octobre	2008
France	USD	100 000	100 000	Novembre	2008
Norvège	NOK	712 000	100 125	Décembre	2008
Nouvelle-Zélande	NZD	50 000	27 778	Décembre	2008
Irlande	EUR	215 893	309 655	Février	2009
Communauté européenne	EUR	225 000	291 451	Mars	2009
Japon	USD	80 000	80 000	Avril	2009
Malaisie	USD	10 000	10 000	Juin	2009
Allemagne	EUR	50 000	70 323	Août	2009
Pays-Bas	EUR	60 000	77 720	Octobre	2009
Communauté européenne	EUR	225 000	327 035	Octobre	2009
Japon	USD	50 000	50 000	Novembre	2009
Suède	SEK	5 000 000	725 689	Décembre	2009
Total			9 524 047		

En 2009, il convient de noter en particulier la signature de deux nouveaux accords pluriannuels concernant les contributions au Fonds fiduciaire de la Suède et des Pays-Bas. Les deux accords prévoient une hausse substantielle des contributions annuelles au Fonds. La contribution de la Suède est désormais de SEK 5 000 000 (environ US \$725 689) par an pendant cinq ans (elle était de SEK 3 000 000 par an les années précédentes). Les Pays-Bas font désormais un don de US \$588 235 par an au Fonds fiduciaire pendant quatre ans (en hausse par rapport à une contribution de € 60 000 en 2009 et de € 50 000 au cours des années précédentes). Ces accords ont été signés à la fin de 2009. La première contribution de la Suède a été reçue avant le 30 décembre 2009 et apparaît par conséquent dans le tableau ci-dessus. La première contribution des Pays-Bas n'a pas été enregistrée dans les comptes de l'OMS avant le 30 décembre 2009 et n'apparaît donc pas dans le tableau des contributions ci-dessus (voir le treizième rapport de situation pour les contributions enregistrées dans les comptes de l'OMS au moment de la rédaction du document en 2010).

Entre 2003 et 2009, les dépenses du Fonds fiduciaire du Codex se sont montées au total à US \$7 944 431 (en comptant les dépenses d'appui au programme)⁷ et se répartissaient comme suit :

⁷ Conformément à la résolution WHA34.17 de l'Assemblée mondiale de la Santé, (<http://intranet.who.int/homes/fgp/documents/wha34.17.pdf>), les dépenses d'appui au programme représentent un prélèvement de 13 pour cent pour le remboursement du coût du soutien et des services techniques ou non techniques apparentés fournis par l'Organisation. Jusqu'en 2007, les dépenses totales du Fonds fiduciaire du Codex comprenaient ces dépenses. À compter de juillet 2008, et suite à l'introduction d'un nouveau système de gestion d'entreprise à l'OMS, les dépenses d'appui sont enregistrées dans les recettes et n'ont plus de lien avec les dépenses de programme. Toutefois, pour le Fonds fiduciaire du Codex, nous avons considéré les dépenses d'appui uniquement comme des dépenses. Le montant total des dépenses qui apparaît dans le rapport annuel 2009 a par conséquent été ajusté pour inclure les dépenses pour l'exercice 2008/2009.

**Table 6 – Répartition des dépenses totales du Fonds fiduciaire du Codex
(au 31 décembre 2009)**

<i>Appui aux pays bénéficiaires</i>	
Pays les moins avancés et pays à faible revenu	3 644 076
Pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure	2 132 370
Formation et soutien technique	483 676
<i>Suivi et évaluation</i>	102 724
<i>Gestion et administration du Projet</i>	1 187 948
Total (en USD)	7 944 431

**Appendice A – Composition et fonctions du Groupe consultatif
du Fonds fiduciaire (CGTF) – Décembre 2009**

OMS/Genève

- Dr Jørgen Schlundt, Directeur, Département Sécurité sanitaire des aliments, zoonoses et maladies d'origine alimentaire (Président)
- Mme Catherine Mulholland, Administrateur, Fonds fiduciaire du Codex

OMS/Rome

- Dr Hilde Kruse, Conseiller régional pour la sécurité sanitaire des aliments, Bureau régional OMS de l'Europe, Rome

FAO/Rome

- Dr Ezzeddine Boutrif, Directeur, Division Nutrition et protection du consommateur
- Mme Mary Kenny, fonctionnaire chargée de la nutrition, Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires
- Mme Dominique di Biase, Administrateur principal de programme, Service de l'élaboration du programme de terrain, Département Coopération technique
- M. Ilja Betlem, Juriste, Bureau du Conseiller juridique

Secrétariat du Codex/Rome

- Mme Selma Doyran, Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS des normes alimentaires

Fonctions du CGTF

- Formuler des conseils stratégiques pour la mise en œuvre du Projet ;
- établir des principes directeurs et des critères dans le cadre desquels s'inscriront les activités du Projet ;
- surveiller l'application par le Projet de ces principes directeurs et critères et s'assurer que les rapports requis sont présentés ;
- surveiller la conformité et la complémentarité des activités du Projet par rapport aux autres mécanismes de financement traitant de questions analogues ; et
- suivre les progrès du Projet et évaluer les résultats.

Appendice B – Groupes de pays pouvant prétendre à un soutien en 2009

Mise à jour de l'Appendice C du document CX/EXEC 05/57/6 128 pays au total

Changements : Le Cap-Vert est passé du groupe 1A au groupe 2. Les Maldives, nouveau membre du Codex, ont été ajoutées au groupe 1A (statut de PMA). La Bulgarie et le Brésil sont passés du groupe 2 au 3B, du fait de leur statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain élevé. Le Kazakhstan, pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain moyen, est passé du groupe 2 au groupe 3A. La République tchèque ne peut plus bénéficier du soutien du Fonds, du fait qu'elle est classée comme pays de l'OCDE à revenu élevé. La Barbade, l'Estonie et Trinité-et-Tobago ne peuvent plus prétendre à une aide du fait de leur statut de pays à revenu élevé.

GROUPE 1 (56 pays)

Groupe 1A – Pays les moins avancés (PMA) <i>Tels que répertoriés dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2008 (CNUCED)</i>	Groupe 1B – Autres pays à faible revenu <i>Classés comme pays à faible revenu dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2008 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à faible développement humain dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2007/2008 (PNUD).</i> <i>* Sauf la République populaire démocratique de Corée, pour laquelle l'indicateur de développement humain ne peut être calculé.</i>
Afrique Angola Bénin Burkina Faso Burundi Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Niger Ouganda République centrafricaine République démocratique du Congo République-Unie de Tanzanie Rwanda Sénégal Sierra Leone Togo Tchad Zambie	Afrique Côte d'Ivoire Ghana Kenya Nigéria Zimbabwe
Asie Afghanistan Bangladesh Bhoutan Cambodge Maldives Myanmar Népal République démocratique populaire lao	Asie Inde Mongolie Pakistan *République populaire démocratique de Corée Viet Nam
Europe -	Europe Kirghizistan Ouzbékistan

Amérique latine et Caraïbes Haïti	Amérique latine et Caraïbes
Proche-Orient Soudan Yémen	Proche-Orient
Pacifique Sud-Ouest Îles Salomon Kiribati Samoa Vanuatu	Pacifique Sud-Ouest Papouasie-Nouvelle-Guinée
43 pays	13 pays

GROUPE 2 (45 pays)

Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2008 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2007/2008 (PNUD).
** Sauf les Îles Cook, qui ne sont pas répertoriées dans ces rapports, et l'Iraq, les États fédérés de Micronésie et la Serbie pour lesquels l'indicateur de développement humain ne peut être calculé.*

Afrique Cameroun Cap-Vert Congo, République du Maroc Namibie Swaziland
Asie Chine Indonésie Philippines Sri Lanka Thaïlande
Europe Albanie Arménie Biélorus Bosnie-Herzégovine Ex-République yougoslave de Macédoine Géorgie République de Moldova *République de Serbie Ukraine
Amérique latine et Caraïbes Bolivie Colombie Cuba El Salvador Équateur Guatemala Guyana Honduras Jamaïque Nicaragua Paraguay Pérou République dominicaine Suriname
Proche-Orient Algérie Égypte Iran, République islamique d' *Iraq Jordanie

République arabe syrienne Tunisie
Pacifique Sud-Ouest Fidji *Îles Cook *Micronésie, États fédérés de Tonga
45 pays

GROUPE 3 (27 pays)

Groupe 3A <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2008 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2007/2008 (PNUD).</i>	Groupe 3B <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2008 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2007/2008 (PNUD).</i>
Afrique Afrique du Sud Botswana Gabon	Afrique Maurice
Asie	Asie Malaisie
Europe Fédération de Russie Turquie Kazakhstan	Europe Bulgarie Croatie Hongrie Lettonie République slovaque Roumanie
Amérique latine et Caraïbes Belize Dominique Grenade Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les-Grenadines Venezuela	Amérique latine et Caraïbes Brésil Saint-Kitts-et-Nevis
Proche-Orient Jamahiriya arabe libyenne Liban	Proche-Orient Oman
Pacifique Sud-Ouest -	Pacifique Sud-Ouest -
14 pays	13 pays

Pays s'étant « affranchis » de l'aide du Fonds fiduciaire du Codex⁸

2008	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Chili, Mexique, Seychelles, Uruguay
2007	Costa Rica, Lituanie, Panama, Pologne
Nombre total de pays affranchis	10 pays

⁸ Conformément aux exigences relatives au financement de contrepartie établies à la création du Fonds fiduciaire du Codex (voir http://www.who.int/foodsafety/codex/en/proj_doc_f.pdf), les pays augmenteront progressivement leur participation financière à mesure qu'ils franchiront les différentes étapes de financement prévues. Les premiers pays du groupe 3B qui ont bénéficié d'un soutien pendant trois ans (100 pour cent la première année, 50 pour cent la deuxième et la troisième) devraient être pleinement autofinancés la quatrième année.

Appendice C – Pays bénéficiant d'un soutien du Fonds fiduciaire du Codex, janvier -décembre 2009

Réunions	Pays
Cinquième Comité de Coordination pour le Proche-Orient, 26-29 janvier 2009, Tunis, Tunisie (CCNEA)	Liban Soudan République arabe syrienne
Vingt et unième Comité du Codex sur les graisses et huiles, 16-20 février 2009, Kota Kinabalu, Malaisie (CCFO)	Éthiopie Gambie Maldives (République des) République arabe syrienne Togo
Dix-huitième Comité de Coordination pour l'Afrique, 24-27 février 2009, Accra, Ghana (CCAFRICA)	Angola Bénin Burundi Cameroun Côte d'Ivoire Gambie Guinée Lesotho Libéria Madagascar Malawi Ouganda République centrafricaine République démocratique du Congo République-Unie de Tanzanie Sierra Leone Soudan Swaziland
Trentième Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, 9-13 mars 2009, Balatonalmádi, Hongrie (CCMAS)	Fidji
Quarante et unième Comité du Codex sur les additifs alimentaires, 16-20 mars 2009, Shanghai, Chine (CCFA)	Ex-République yougoslave de Macédoine Rwanda Sierra Leone Viet Nam
Troisième Comité du Codex sur les contaminants présents dans les aliments, 23-27 mars 2009, Rotterdam, Pays-Bas (CCCF)	Cambodge Ghana Kenya Ouzbékistan Pakistan République-Unie de Tanzanie Rwanda Serbie Soudan Viet Nam
Vingt-cinquième session du Comité du Codex sur les principes généraux, 30 mars-3 avril 2009, Paris, France (CCGP)	Cambodge Côte d'Ivoire Égypte Géorgie Guinée-Bissau Inde Kirghizistan Mozambique Ouganda Ouzbékistan République centrafricaine Samoa

<p>Quarante et unième Comité du Codex sur les résidus de pesticides, 20-25 avril 2009, Beijing, Chine (CCPR)</p>	<p>Angola Burkina Faso Cameroun Éthiopie Ghana Guinée Guinée-Bissau Haïti Îles Cook Inde Jamaïque Kenya Lesotho Malawi Maldives (République des) Mali Mauritanie Mozambique Ouganda Pakistan République démocratique populaire lao République-Unie de Tanzanie Serbie Sierra Leone Tadjikistan Togo</p>
<p>Trente-septième Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, 4-8 mai 2009, Calgary, Canada (CCFL)</p>	<p>Bulgarie Guinée-Bissau Guyana Haïti Îles Salomon Jamaïque Kirghizistan Lesotho Mali Mauritanie Micronésie, États fédérés de Nicaragua République démocratique populaire lao Sainte-Lucie Samoa Turquie Vanuatu Viet Nam</p>
<p>Dix-huitième Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, 11-15 mai 2009, Natal, Brésil (CCRVDF)</p>	<p>Cameroun Jamahiriya arabe libyenne Kenya Malawi Mali Pakistan Philippines Serbie Zambie Zimbabwe</p>
<p>Trente-deuxième Commission du Codex Alimentarius, 29 juin-4 juillet 2009, Rome, Italie (CCA)</p>	<p>Angola Arménie Belize</p>

	<p>Bénin Bhoutan Bosnie-Herzégovine Burkina Faso Burundi Côte d'Ivoire Égypte Érythrée Éthiopie Gambie Géorgie Guinée Îles Salomon Jamaïque Kirghizistan Mauritanie Mozambique Niger Ouganda Papouasie-Nouvelle-Guinée République arabe syrienne République centrafricaine République démocratique du Congo République démocratique populaire lao République populaire démocratique de Corée République-Unie de Tanzanie Rwanda Samoa Sénégal Swaziland Togo Vanuatu Viet Nam Zimbabwe</p>
Trentième Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche, 28 septembre-2 octobre 2009, Agadir, Maroc (CCFFP)	<p>Arménie Cambodge Cap-Vert Fidji Ghana Guinée Guinée-Bissau Guyana Honduras Îles Cook Indonésie Jamahiriya arabe libyenne Kiribati Libéria Malawi Maldives (République des) Mauritanie Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines République centrafricaine République-Unie de Tanzanie Seychelles Suriname</p>
Troisième groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, 12-16 octobre 2009, Jeju, République de Corée (TFAMR)	<p>Ouzbékistan Philippines</p>
Quinzième Comité du Codex sur les fruits et légumes frais,	Burkina Faso

19-23 octobre 2009, Mexico, Mexique (CCFFV)	Burundi Érythrée Éthiopie Îles Cook Kenya Madagascar Mali Népal Nigéria Philippines Samoa Sénégal Sierra Leone Tonga Vanuatu
Trente et unième Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques et de régime, 2-6 novembre 2009, Düsseldorf, Allemagne (CCNFSDU)	Bénin Burkina Faso Côte d'Ivoire Érythrée Éthiopie Jamahiriya arabe libyenne Kiribati Mongolie Mozambique Niger République démocratique du Congo République populaire démocratique de Corée Sierra Leone Soudan
Quarante et unième Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, 16-20 novembre 2009, San Diego, États-Unis d'Amérique (CCFH)	Bhoutan Bosnie-Herzégovine Bulgarie Burundi Cambodge Cameroun Cap-Vert Égypte Ghana Guinée-Bissau Honduras Kiribati Kirghizistan Liban Madagascar Malawi Mali Mongolie Nicaragua Niger Papouasie-Nouvelle-Guinée République démocratique du Congo République démocratique populaire lao Rwanda Saint-Vincent-et-les-Grenadines Samoa Sénégal Tadjikistan Tonga Turquie Viet Nam

APPENDICE D

EXAMEN INDÉPENDANT A MI-PARCOURS DU PROJET ET FONDS FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX (FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX)

MANDAT

I. But et objectifs

L'examen à mi-parcours a pour **but** d'établir un bilan des activités du Fonds fiduciaire du Codex et de formuler des recommandations viables qui puissent être appliquées dans l'optique des six années de vie restantes du projet et au-delà.

Les **objectifs** spécifiques de l'examen sont les suivants :

1. Dégager – pour en tirer des enseignements – les points forts et les points faibles du Fonds au cours de ses six premières années d'activité compte tenu des principaux résultats escomptés, en privilégiant l'impact aux niveaux national et régional.
2. Formuler des recommandations pour améliorer les activités du Fonds ou les réorienter pendant le reste de la durée de vie du projet pour qu'il ait un impact durable.
3. Formuler des recommandations en vue de poursuivre le projet ou d'y mettre fin au-delà des 12 années prévues, en examinant les avantages et les risques de chaque option.

II. Généralités

Le projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS pour le renforcement de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex) a été créé en 2003 par les Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS pour aider les pays en développement et ceux dont l'économie est en transition à participer plus efficacement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius. Pour ce faire, il fournit des ressources aux pays admissibles pour qu'ils participent aux réunions du Codex et à des cours de formation et leur donne les moyens de rassembler des données scientifiques et techniques utiles pour l'élaboration des normes du Codex.

Le Fonds est opérationnel depuis mars 2004, date à laquelle le seuil minimal de US \$500 000 de contributions a été atteint. Pendant la période allant de mars 2004 à décembre 2008 y compris, il a aidé 884 participants de 129 pays à assister à des réunions du Codex, de groupes spéciaux et de groupes de travail. En décembre 2008, le Fonds avait reçu plus de US \$7,4 millions de 14 pays membres de la Commission du Codex et de l'Union européenne en tant qu'organisation membre de la Commission du Codex.

Le Fonds est dirigé par un Groupe consultatif FAO/OMS pour le Fonds fiduciaire, qui comprend des hauts fonctionnaires de l'OMS et de la FAO, ainsi que des représentants et des fonctionnaires des bureaux régionaux qui sont chargés de donner des avis sur les questions juridiques et la mobilisation des ressources. La gestion du Fonds est assurée par son Secrétariat, doté d'un fonctionnaire des services généraux à plein temps (secrétariat) et d'un fonctionnaire de la catégorie professionnelle à temps partiel (50 pour cent). Le Secrétariat du Fonds est hébergé par le Département Sécurité sanitaire des aliments et zoonoses au Siège de l'OMS, à Genève.

Deux évaluations indépendantes ont été faites en 2007 sur l'impact et la performance du Fonds :

- Connor, R. J. (2007) *Initiatives to explore linkages between increased participation in Codex and enhanced international food trade opportunities*. Financée par le Ministère britannique du Développement international (DFID).
- Slorach, S. (2007) *Enquiry Concerning the FAO/WHO Project and Trust Fund for Enhanced Participation in Codex*. Financée par l'Agence suédoise pour le Développement international (SIDA).

Ces évaluations ont consisté à examiner la performance et l'impact du Fonds compte tenu des objectifs et des résultats escomptés tels que définis dans le document de projet portant création du Fonds (voir à l'Appendice 1 le résumé des objectifs et résultats tirés du document de projet⁹). Les deux évaluations ont débouché sur le constat que le Fonds avait permis à des pays en développement de participer à l'élaboration des normes alimentaires au niveau mondial (résultat 1), mais qu'il fallait intensifier ces efforts pour développer la participation d'ensemble aux activités du Codex (résultat 2) et développer la participation scientifique/technique à ces activités (résultat 3). Les auteurs des deux rapports recommandaient d'autre part de mettre sur pied un système de suivi et d'évaluation. Pour donner suite aux conclusions des évaluations, une démarche de planification stratégique a été menée à bien en 2008 et un plan d'action stratégique (2008-2009) élaboré pour guider les opérations du Fonds.

Le Fonds est opérationnel depuis six ans, c'est-à-dire qu'il est arrivé à mi-parcours. Comme précisé dans le plan stratégique 2008-2013 pour la Commission du Codex Alimentarius, il faudrait procéder à un examen à mi-parcours afin de passer en revue les activités du Fonds et d'évaluer sa viabilité. Conformément aux bonnes pratiques d'évaluation, l'examen sera fait par un évaluateur/une équipe d'évaluation externe indépendant(e).

Il est envisagé de soumettre aux pays membres de la Commission du Codex les résultats et recommandations de l'examen à la trente-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius. Le rapport final sera publié sur le site Web du Fonds et diffusé largement parmi les réseaux concernés par voie électronique. Les recommandations approuvées seront intégrées dans un plan d'action pour 2010-2012 en vue de leur application par le Fonds et les groupes de parties prenantes, en tant que de besoin.

III. Critères d'évaluation

L'examen à mi-parcours devrait chercher à répondre aux questions suivantes

La performance sera mesurée compte tenu des objectifs et des résultats escomptés tels qu'ils sont énoncés dans le document de projet du Fonds fiduciaire du Codex et énumérés à l'Appendice 1. L'objectif premier du Fonds est d'aider les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à accroître leur niveau de participation à l'élaboration par la Commission du Codex Alimentarius de normes mondiales concernant la qualité et la sécurité sanitaire des aliments.

Les résultats escomptés des opérations du Fonds sont les suivants :

1. *Étendre la participation.* Le nombre de pays envoyant systématiquement des délégations aux réunions de la CAC et de ses comités/groupes spéciaux portant sur des questions sanitaires et économiques qui intéressent en premier ces pays aura augmenté.
2. *Consolider la participation globale.* Le nombre de pays qui élaborent et présentent systématiquement des considérations nationales dans le cadre du processus de fixation des normes du Codex aura augmenté, de même que leur participation aux comités/groupes spéciaux du Codex.
3. *Développer la participation scientifique/technique.* Le nombre de pays fournissant activement des avis scientifiques/techniques à l'appui du processus de fixation des normes du Codex aura augmenté.

Conformément aux principes d'évaluation de l'aide au développement du CAD (OCDE)¹⁰, l'examen à mi-parcours devrait chercher à répondre aux grandes questions suivantes :

⁹ Le texte intégral du document de projet en anglais, espagnol et français, ainsi que les objectifs résumés dans toutes les langues peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/en/index1.html>.

¹⁰ *The Development Assistance Committee Criteria for Evaluating Development Assistance*, OCDE (1991) disponible à l'adresse suivante : http://www.oecd.org/document/22/0,2340,en_2649_34435_2086550_1_1_1_1,00.html.

a) Pertinence et adéquation stratégiques

- Compte tenu des changements de l'environnement externe dans lequel opère le projet, ses objectifs sont-ils encore valables ?
- Les activités et les résultats du projet correspondent-ils au but général et aux objectifs à atteindre ?
- Les activités et les résultats du projet correspondent-ils à l'impact et aux effets escomptés ?
- Quelle est la valeur ajoutée durable qu'apporte le Fonds pour développer la participation au processus du Codex ?
- Le Fonds complète-t-il suffisamment d'autres projets et programmes de la FAO et de l'OMS ou d'autres initiatives visant à renforcer la capacité du Codex ?

b) Progrès et efficacité

- Dans quelle mesure les objectifs sont-ils atteints/ont-ils des chances d'être atteints ?
- Quels sont les principaux facteurs qui déterminent la réalisation ou non-réalisation des objectifs ?
- Peut-on dégager les obstacles à une participation effective au processus du Codex ?
- Quels sont les progrès réalisés jusqu'ici par le projet dans la mise en œuvre du plan d'action stratégique du Fonds, c'est-à-dire donner suite aux recommandations des deux évaluations du Fonds faites en 2007 ?

c) Efficience

- Les activités sont-elles d'un bon rapport coût/efficacité ?
- Le projet a-t-il des chances d'atteindre ses objectifs à temps ?
- Le projet est-il mené de la façon la plus efficiente possible, par rapport à d'autres options ?

d) Impact

- Quelles ont été les retombées du projet ?
- Quel a été l'impact aux niveaux national/régional ?
- Peut-on noter au niveau de l'infrastructure Codex des pays bénéficiaires ou de leur système de sécurité sanitaire des aliments une évolution susceptible d'être reliée aux activités du projet ?
- Les indicateurs actuellement utilisés/proposés pour mesurer la performance et l'impact du projet sont-ils pertinents et raisonnables, spécifiques, mesurables et inscrits dans le temps (indicateur SMART) ?

e) Viabilité

- Les avantages du projet ont-ils des chances de se maintenir une fois que les donateurs mettront fin à leur financement ?
- Quels sont les principaux facteurs qui vont déterminer la viabilité ou la non-viabilité du projet ?

f) Gestion du projet

Pour pouvoir appréhender les divers aspects des opérations du Fonds, ainsi que de l'allocation et de la mobilisation des ressources et mettre en lumière les enseignements à tirer, le ou les évaluateur(s) devront accorder une attention particulière au dispositif adopté pour la gestion du Fonds :

- La structure et dotation actuelles en personnel du Secrétariat du Fonds sont-elles optimales compte tenu des résultats escomptés ?
- Les échanges sont-ils suffisants entre le Secrétariat du Fonds, la FAO, l'OMS et le Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius pour garantir la diffusion de l'information et l'octroi d'un appui sur les plans technique, administratif et politique ?
- Les critères appliqués pour classer les pays en différents groupes sont-ils valables en ce qui concerne la participation au processus du Codex et garantissent-ils la neutralité et l'impartialité de l'allocation des ressources ?
- L'allocation des ressources financières aux pays bénéficiaires est-elle décidée et gérée de façon neutre, transparente et efficiente ?
- Le Fonds a-t-il réussi à mobiliser des ressources auprès de donateurs ?

- Est-il probable que des contributions financières suffisantes puissent être mobilisées pour la durée restante du projet ?

g) Recommandations

- Comment le Fonds devrait-il affiner ou adapter ses orientations pour la durée restante du projet afin d'atteindre de façon rentable les objectifs et les résultats ?
- Quelles mesures correctives faudrait-il prendre pour éliminer les obstacles à une participation effective aux travaux du Codex ?
- Quel autre appui le Fonds peut-il apporter aux niveaux national et régional pour susciter une participation active et durable des pays en développement au processus du Codex ?
- Comment renforcer le suivi de la performance du Fonds, et notamment mesurer l'impact au niveau national ?
- Faudrait-il prolonger le projet ? Si oui, dans quel cadre ?

IV. Portée et méthodologie

L'examen portera sur les activités du Fonds depuis qu'il est devenu opérationnel en mars 2004. Il privilégiera les résultats et l'impact sur les pays pouvant prétendre à un soutien, sur les plans tant quantitatif que qualitatif. Il faudrait passer en revue les activités du Fonds compte tenu du contexte plus large dans lequel il opère, notamment les projets et programmes de la FAO et de l'OMS ou d'autres initiatives visant à renforcer la capacité de participation à l'élaboration du Codex.

L'examen consistera à recueillir des informations, des points de vue et des données auprès de diverses sources, notamment par les moyens suivants :

1. Étude de dossier sur la documentation du Fonds et toutes autres sources de données pertinentes, y compris :
 - les documents de projet
 - les rapports annuels et les rapports de situation
 - les rapports financiers et les états financiers vérifiés
 - les évaluations indépendantes du Fonds
 - les documents sur la planification stratégique
 - les rapports de pays et les analyses de ces rapports
 - les matériels de formation destinés à développer la participation au Codex et les rapports sur la formation
 - d'autres publications et travaux de recherche pertinents
2. Collecte d'informations et de données auprès des membres du personnel concernés de l'OMS, de la FAO, du Secrétariat du Fonds et de la Commission du Codex Alimentarius :
 - entretien sur place avec des membres du personnel du Secrétariat du Fonds et de l'OMS à Genève ainsi que de la FAO et du Secrétariat du Codex à Rome
 - questionnaire d'enquête écrit ou électronique destiné à un échantillon de fonctionnaires de la FAO et de l'OMS travaillant aux niveaux régional et national avec le Fonds
3. Collecte de données auprès des pays bénéficiaires, des pays pouvant prétendre au soutien du Fonds mais qui n'en sont pas bénéficiaires et des pays s'étant « affranchis » du soutien du Fonds. On pourrait appliquer une ou plusieurs des méthodes suivantes :
 - entretiens par téléphone avec des représentants de pays
 - questionnaire d'enquête auprès d'un échantillon de points de contact du Codex
 - groupes ciblés et rencontres individuelles avec des délégués de pays (à organiser lors des réunions du Codex)
 - visites dans un échantillon représentatif de pays bénéficiaires du soutien du Fonds

4. Entretiens téléphoniques et/ou personnels avec des donateurs qui contribuent au Fonds et avec des non-donateurs
5. Entretiens téléphoniques, par voie électronique et/ou personnels avec : 1) des représentants de pays qui servent actuellement de coordonnateurs régionaux pour le Codex ; 2) des représentants de pays qui accueillent des comités du Codex.
6. Discussions avec les consultants ayant déjà participé à des évaluations du Fonds.

Il est prévu que l'évaluateur extérieur fonde toutes ses conclusions sur des bases factuelles solides en faisant appel à des méthodes à la fois quantitatives et qualitatives. Il devra proposer pour examen par le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire un programme de réunions et d'entretiens, une méthodologie et des instruments de collecte de données, un calendrier et des jalons.

V. Modalités de gestion, résultats et calendrier

L'évaluateur/l'équipe d'évaluation sera choisi(e) par le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire après examen des réponses à l'« Appel à manifestation d'intérêt » qui sera largement diffusé par toutes les voies pertinentes. L'évaluateur ou l'équipe fera rapport au Groupe consultatif.

Il sera créé un groupe consultatif des parties prenantes grâce auquel l'évaluateur ou l'équipe d'évaluation aura accès aux représentants de chacun des principaux groupes de parties prenantes ; il sera en effet très utile pour la conception et la conduite de l'étude de connaître les perspectives et points de vue des différents groupes. Il est prévu que le groupe consultatif utilise des moyens électroniques pour travailler avec l'évaluateur ou l'équipe d'évaluation afin de formuler des observations sur la méthodologie et les différents instruments proposés et qu'il communique informations et avis, dans la mesure où l'évaluateur ou l'équipe d'évaluation en aura besoin.

Les **produits** escomptés sont les suivants :

1. Plan de travail et calendrier détaillés précisant la méthodologie proposée dans le mandat.
2. Projet de rapport avec les constatations/conclusions préliminaires.
3. Rapport final de 50 à 60 pages dans la version anglaise, y compris un résumé d'orientation de 1 à 2 pages.
4. Présentation des conclusions et recommandations à la soixante-quatrième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius et à la trente-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius, qui se dérouleront à Genève entre le 29 juin et le 9 juillet 2010.

Le **calendrier** préliminaire de l'examen est établi comme suit :

- 29-juin-4 juillet 2009 : présentation de la proposition d'examen à mi-parcours à la trente-deuxième Commission du Codex Alimentarius ;
- 30 juillet-19 octobre 2009 : publication d'un appel à manifestation d'intérêt, établissement de la version finale du mandat ;
- 30 octobre 2009 : sélection de l'évaluateur/de l'équipe d'évaluation ;
- 2 novembre 2009 : début de l'examen ;
- novembre 2009 – mars 2010 : visites à Rome et à Genève. Discussions de groupe ciblées lors des réunions du Comité du Codex. Visites dans des pays. Utilisation des instruments de collecte des données ;
- 15 mars 2010 : soumission de l'avant-projet de rapport au Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire qui formulera des observations ;
- 30 avril 2010 : soumission du rapport final ;

- 29 juin-2 juillet 2010 : présentation et examen du rapport final à la soixante-quatrième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius ;
- 5-9 juillet 2010 : présentation, analyse et adoption du rapport sur l'examen et les recommandations à la trente-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius.

PARTIE 2

**PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS A L'APPUI
DE LA PARTICIPATION AU CODEX****Treizième rapport de situation
(janvier-juin 2010)****A. INTRODUCTION**

Le présent document est le treizième rapport de situation du Projet et du Fonds FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex). Il couvre les activités du premier semestre 2010 et fait suite aux informations communiquées dans le rapport annuel pour 2009.

B. SECTION TECHNIQUE***Candidatures en 2010 et soutien en faveur de l'objectif 1 – Augmenter la participation au Codex***

Pour bénéficier de l'appui du Fonds fiduciaire, les pays admissibles doivent transmettre le formulaire annuel de demande de soutien avant le 31 octobre de chaque année. La liste des pays admissibles au 30 août 2009 et la mise à jour des sous-groupes de pays pouvant présenter une demande d'aide en 2010 figurent dans l'Appendice A.

Comme par le passé, l'« appel à candidatures » pour obtenir un soutien en 2010 a été largement diffusé en septembre 2009 par les moyens suivants : listes d'adresses électroniques du Codex ; bureaux régionaux et de pays de l'OMS et de la FAO ; sites Web des Secrétariats de l'OMS, de la FAO et du Codex, ainsi que du Fonds fiduciaire du Codex ; bulletins de l'OMS et de la FAO. Le Fonds fiduciaire du Codex a également envoyé directement un courrier électronique à tous les points de contact du Codex dans les pays éligibles, avec copie au bureau compétent de la FAO et de l'OMS.

Des demandes de soutien ont été reçues de 79 pays.

Ceux qui n'ont plus droit à un soutien en 2010 sont les suivants :

- les pays « affranchis » du groupe 2¹¹ : Îles Cook, Égypte, Guyana, Honduras, Philippines et Syrie.
- les pays « affranchis » du groupe 3a¹² : Jamaïque.

Les pays qui ont présenté des demandes et qui ont droit à une année supplémentaire de soutien à 50 pour cent sont les petits pays insulaires en développement de moins d'un million d'habitants :

- groupe 2 : Tonga
- groupe 3a : Belize

Pour être examinée, la demande d'un pays doit :

- 1) représenter l'aboutissement d'un processus de consultation national associant toutes les parties prenantes concernées par le Codex et témoignant d'une coordination entre les ministères de la santé et de l'agriculture au moins ;
- 2) montrer que le pays a effectué un exercice de définition des priorités et qu'il a motivé le choix des réunions du Codex qu'il considère comme prioritaires ;
- 3) être présentée par le point de contact officiel du Codex.

¹¹ Ces pays ont bénéficié d'un soutien du Fonds fiduciaire pendant cinq ans: les trois premières années à 100 pour cent, la quatrième et la cinquième année à 50 pour cent. Ils devraient être autosuffisants en 2010 conformément au tableau relatif au financement de contrepartie. En tant que petit pays insulaire en développement, les Îles Cook, de moins d'un million d'habitants, ont bénéficié d'une année de soutien supplémentaire en 2009.

¹² Ces pays ont bénéficié d'un soutien du Fonds pendant quatre ans: la première année à 100 pour cent, les deuxième, troisième et quatrième années à 50 pour cent. Ils devraient être pleinement autosuffisants en 2010 conformément au tableau relatif au financement de contrepartie.

Un élément essentiel du plan d'action stratégique du Fonds, élaboré pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports Connor¹³ et Slorach,¹⁴ vise à garantir l'assurance-qualité du processus de présentation des demandes de soutien du Fonds et de compte rendu par les pays. Cette exigence s'est ainsi traduite dans le processus de présentation des demandes de 2009 en vue d'obtenir un soutien en 2010 et visait à : simplifier le formulaire de demande ; accroître la participation du bureau de pays de la FAO/OMS au processus ; renforcer le rôle de coordination des points de contact du Codex dans ce même processus. Pour la première fois, le formulaire¹⁵ devait être signé par les personnes suivantes : 1) le point de contact officiel du Codex dans le pays ; 2) tous les participants nommés sur le formulaire de demande qui doivent participer à une réunion prioritaire du Codex ; 3) tous les responsables cités comme ayant pris part au processus ; 4) le représentant du bureau de pays de la FAO et/ou de l'OMS.

Tous les formulaires de demande de soutien en 2010 ont été examinés par l'Administrateur du Fonds afin de veiller à ce que l'ensemble des critères aient été remplis et que toutes les signatures aient été recueillies. Un suivi a été entrepris individuellement avec tous les pays dont le formulaire n'était pas conforme à l'une ou l'autre de ces obligations. En raison probablement des modifications du processus, le pourcentage de pays ayant présenté une demande de soutien était faible au départ, et le Siège et les bureaux de pays et les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS ont alors été priés d'assurer un suivi auprès des pays qui n'avaient pas sollicité de demande. Compte tenu de la nécessité d'assurer un suivi auprès de nombreux pays, le délai de présentation des demandes, généralement fixé à la fin décembre, a été repoussé jusqu'en février 2010. L'organisation du voyage pour les pays qui n'avaient pas satisfait aux critères de présentation des demandes a été suspendue jusqu'à ce qu'une demande complète ait été reçue. Il est à souhaiter que les enseignements tirés par les pays du processus de présentation des demandes de cette année soient mis à profit pour les demandes de 2010 en vue d'obtenir un soutien en 2011 et que ce processus puisse ainsi être raccourci.

Les pays qui ont présenté une demande et qui peuvent prétendre obtenir un soutien en 2010 se répartissent comme suit :

- 41 pays du groupe 1a ;
- 11 pays du groupe 1b ;
- 14 pays du groupe 2 ;
- 9 pays du groupe 3a ;
- 4 pays du groupe 3b

La répartition des candidatures en fonction de la région du Codex est la suivante :

**Tableau 1 – Répartition des demandes d'appui reçues en 2010
par région du Codex**

Région du Codex	Nombre de pays admissibles ¹⁶	Nombre de demandes reçues	% de pays admissibles ayant présenté une demande
Afrique	43	38	88 %
Asie	18	13	72 %
Europe	19	11	58 %
Amérique latine et Caraïbes	11	7	64 %
Proche-Orient	7	4	57 %
Pacifique Sud-Ouest	8	6	75 %
Total pour 2010	126	96	69 %

¹³ Voir http://www.who.int/foodsafety/codex/Connor_report.pdf

¹⁴ Voir http://www.who.int/foodsafety/codex/Slorach_report.pdf

¹⁵ Voir <http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/en/index6.html> pour le nouveau formulaire de demande.

¹⁶ Le nombre de pays admissibles comprend les pays « affranchis » en 2010 car les listes de pays admissibles ont été établies avant le processus de présentation des demandes et la date limite pour 2010.

Compte tenu du nombre de demandes reçues des différents sous-groupes de pays et des prévisions de liquidités pour 2010, à sa seizième réunion tenue par téléconférence le 16 décembre 2009, le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire du Codex a réparti comme suit l'aide qui serait offerte en 2010 :

Groupe 1a	5 réunions
Groupe 1b	5 réunions
Groupe 2	4 réunions
Groupe 3a	3 réunions
Groupe 3b	1 réunion

Participation aux réunions 2010

Pour la période allant de janvier à décembre 2010, il est prévu qu'environ 350 délégués de 79 pays bénéficient d'une aide afin de participer à 18 réunions et groupes spéciaux du Codex. Les participants devraient être répartis de la manière suivante : 75 pour cent en provenance de pays parmi les moins avancés et d'autres pays à faible revenu ; 16 pour cent de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 9 pour cent de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. On trouvera à l'Appendice B des informations détaillées sur les réunions pour lesquelles les pays sollicitent un appui en 2010 (sur la base des demandes présentées par les pays et des informations supplémentaires disponibles au moment de la rédaction du présent rapport).

Soutien en faveur de l'objectif 2 – Formation au Codex en 2010 appuyée par le Fonds fiduciaire du Codex

Un appui supplémentaire a été fourni par le Fonds fiduciaire du Codex en vue de l'organisation d'une formation par la FAO au Cap-Vert (Praia, Cap-Vert, 12-16 avril 2010) destinée à renforcer les capacités pour établir un comité national du Codex et promouvoir les activités du Codex dans le pays. Le Fonds a octroyé un financement afin de permettre à des collaborateurs de pays en développement de la région, dotés de structures du Codex perfectionnées, d'échanger leurs connaissances et leurs données d'expérience avec les Cap-Verdiens.

La formation régionale sur le Codex organisée pour la région du Proche-Orient, initialement prévue en décembre 2009, a eu lieu à Gammarth (Tunisie) du 24 au 27 mai 2010. Cet atelier de formation, hébergé par le Codex de Tunisie, était organisé conjointement par la FAO, l'OMS et le Fonds fiduciaire du Codex. Il a été suivi par 40 participants de 14 pays de la région. Compte tenu des priorités et des besoins qui ont été identifiés dans cette région, les participants se sont penchés en particulier sur l'harmonisation, les équivalences et l'analyse des risques dans l'élaboration et l'utilisation des normes du Codex.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action stratégique du Fonds fiduciaire du Codex, la FAO et l'OMS sont actuellement en train d'envisager/planifier un certain nombre d'activités de formation soutenues par le Fonds pour 2010, à savoir :

- Atelier de formation au Codex organisé en marge du Comité régional FAO/OMS pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (Tonga, 28 septembre – 1^{er} octobre).
- Atelier de formation au Codex organisé avant le Comité régional FAO/OMS pour l'Europe (Pologne, 5-8 octobre).
- Atelier sous-régional sur le Codex destiné aux Républiques d'Asie centrale (Ouzbékistan, novembre 2010).
- Atelier de formation au Codex organisé avant le Comité régional FAO/OMS pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Mexique, 8-12 novembre).
- Atelier de formation au Codex organisé en marge du Comité régional FAO/OMS pour l'Asie (Indonésie, 22-26 novembre).
- Cours de formation sous-régional au Codex destiné aux nouveaux pays membres du Codex ou à ceux dont les structures et les activités du Codex ne sont pas développées dans la région du Proche-Orient.

Soutien en faveur de l'objectif 3 – Renforcer la participation scientifique et technique des pays en développement au Codex

Le Fonds fiduciaire du Codex a financé la tenue d'un séminaire d'une demi-journée, organisé par la FAO et l'OMS le 28 avril 2010 durant la quatrième session du Comité du Codex sur les contaminants, sur le thème suivant: « évaluation des risques des contaminants par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des Additifs alimentaires : ce que l'on attend des membres du Codex et quelles sont les données nécessaires ». Ce séminaire avait pour objectif d'éclairer les délégations sur la façon dont les membres du Codex, en particulier les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition, peuvent participer et contribuer avec succès à l'évaluation des risques menée par le Comité mixte, ainsi qu'au processus d'analyse des risques par le Codex. Des exposés ont traité en particulier du type et de la qualité des données que les membres du Codex et les parties prenantes peuvent produire et à partir desquelles les experts du Comité mixte pourront ensuite évaluer les risques, pour répondre aux besoins du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments en matière de fixation de normes et rendre compte de la situation à l'échelle mondiale. Au vu de l'intérêt suscité par cette question dans le cadre du séminaire, le Fonds renforcera la collaboration avec la FAO et l'OMS afin de promouvoir des possibilités de fournir des informations aux États membres sur l'évaluation des risques et le processus du Codex, en particulier pour les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition, de manière à les aider à renforcer leur contribution scientifique et technique au Codex.

Le Fonds fiduciaire du Codex a également engagé une discussion avec la FAO, l'OMS et d'autres parties prenantes et partenaires (dont des donateurs et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce) en vue d'examiner différentes solutions pouvant être utilisées pour accroître le nombre de contributions scientifiques et techniques des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition aux Comités du Codex et autres comités d'experts pertinents, et améliorer la qualité de ces contributions. Il est entre autres envisagé d'aider les pays en développement pertinents à collecter des données scientifiques dans des domaines où ils rencontrent des difficultés particulières, pour leur permettre de tirer parti de l'élaboration de normes du Codex. Des discussions sont par exemple en cours pour déterminer comment le Fonds fiduciaire du Codex pourrait appuyer des études sur les mycotoxines dans différentes variétés de sorgho (voir ALINORM 10/33/41, par. 98) dans des pays en développement et des pays en transition qui sont de grands producteurs et/ou exportateurs de sorgho, le but étant de les aider à soumettre des données scientifiques pour examen par le Comité mixte.

Progression des pays aidés par le Fonds fiduciaire du Codex – Répondre aux exigences de financement de contrepartie

Quarante-neuf (49) pays sont dans une situation où un financement de contrepartie leur est demandé en 2010. On compte donc 10 pays de plus que l'année précédente.

Le tableau 2 ci-après met à jour le Tableau 2 figurant dans le rapport ALINORM 09/32/9F, Partie 2, qui contient la liste des pays « affranchis » du soutien du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2009. Le tableau indique leur progression en matière de financement de contrepartie (lorsque l'année à 50 pour cent est indiquée) jusqu'au plein affranchissement (l'année à 100 pour cent est indiquée pour montrer qu'ils sont censés être pleinement autosuffisants).

Tableau 2

Progression en matière de financement de contrepartie des pays « affranchis » du soutien du Fonds fiduciaire du Codex¹⁷

0 % = année pour laquelle le pays est pleinement soutenu par le Fonds fiduciaire.

50 % = année pour laquelle le pays devrait apporter un financement de contrepartie de 50 %.

100 % = année pour laquelle le pays devrait être pleinement autosuffisant.

¹⁷ Pays « affranchis » en 2007-2008 qui ont demandé un soutien du Fonds fiduciaire.

AP = aucune participation aux réunions du Codex n'est financée par le Fonds fiduciaire pour l'année civile, aussi l'année ne compte-t-elle pas pour la progression en matière de financement de contrepartie.

Pays (affranchis)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Antigua-et-Barbuda	AP	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %	100 %
Argentine	AP	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %	100 %
Bolivie	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Chili	0 %	50 %	AP	50 %	100 %	100 %	100 %
Colombie	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Îles Cook	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	50 %	100 %
Costa Rica	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Croatie	AP	AP	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Cuba	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
République dominicaine	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Équateur	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Égypte	AP	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
El Salvador	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Guatemala	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Guyana	AP	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Honduras	AP	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Iran (République islamique d')	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Jamaïque	0 %	AP	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Lituanie	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Mexique	AP	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %	100 %
Maroc	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Panama	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Paraguay	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Pérou	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Philippines	AP	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Pologne	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %	100 %	100 %
République arabe syrienne	0 %	AP	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Seychelles	AP	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %	100 %
Tunisie	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %	100 %
Uruguay	0 %	AP	50 %	50 %	100 %	100 %	100 %

Outre son rôle de catalyseur pour ce qui est de la participation au Codex, le Fonds fiduciaire vise à garantir la pérennité de cette participation. Dans le onzième rapport de situation du Fonds fiduciaire (voir <ftp://ftp.fao.org/codex/CAC/CAC32/a13209Ef.pdf>, le secrétariat du Fonds a indiqué de quelle manière les pays « affranchis » du soutien du Fonds avaient été en mesure de remplir les exigences de financement de contrepartie. On trouvera des informations à jour dans le Tableau 3, qui montre comment les pays « affranchis » en décembre 2009 ont pu assurer à 50 % le financement de contrepartie. Ce tableau permet également de déterminer si ces pays ont été en mesure de maintenir leur participation au Codex une fois « affranchis » de l'aide et indique le nombre de réunions auxquelles ils ont participé pour chaque année pertinente.

Tableau 3

**Pays affranchis du soutien du Codex
continuant de participer au Codex
(y compris l'ensemble des pays affranchis en décembre 2009)**

Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de réunions auxquelles le pays a participé grâce à un financement provenant de sources autres que le Fonds fiduciaire du Codex.

0 % = année pleinement soutenue par le Fonds fiduciaire.

50 % = année pour laquelle le pays devrait apporter un financement de contrepartie de 50 %.

100 % = année pour laquelle le pays devrait être pleinement autosuffisant.

AP = aucune participation aux réunions du Codex n'est financée par le Fonds fiduciaire pour l'année civile, aussi l'année ne compte-t-elle pas pour la progression en matière de financement de contrepartie.

Pays (affranchis)	2005	2006	2007	2008	2009
Antigua-et-Barbuda	0 %	50 % (2)	50 % (0)	100 % (0)	100 % (0)
Argentine	0 %	50 % (47)	50 % (31)	100 % (24)	100 % (23)
Bolivie	0 %	0 %	50 % (2)	50 % (1)	100 % (2)
Chili	50 % (25)	AP	50 % (16)	100 % (20)	100 % (29)
Colombie	0 %	0 %	50 % (5)	50 % (4)	100 % (10)
Îles Cook	0 %	0 %	50 % (0)	50 % (0)	50 % (0)
Costa Rica	50 % (14)	50 % (16)	100 % (17)	100 % (18)	100 % (15)
Croatie	AP	0 %	50 % (3)	50 % (3)	100 % (6)
Cuba	0 %	0 %	50 % (17)	50 % (27)	100 % (11)
Équateur	0 %	0 %	50 % (4)	50 % (6)	100 % (3)
Égypte	0 %	0 %	50 % (28)	50 % (45)	100 % (27)
El Salvador	0 %	0 %	50 % (1)	50 % (4)	100 % (1)
Guatemala	0 %	0 %	50 % (6)	50 % (11)	100 % (8)
Guyana	0 %	0 %	50 % (0)	50 % (0)	100 % (0)
Honduras	0 %	0 %	50 % (1)	50 % (3)	100 % (1)

Iran (République islamique d')	0 %	0 %	50 % (13)	50 % (22)	100 % (14)
Jamaïque	AP	0 %	50 % (13)	50 % (5)	100 % (2)
Lituanie	50 % (6)	50 % (6)	100 % (7)	100 % (5)	100 % (2)
Mexique	0 %	50 % (67)	50 % (46)	100 % (64)	100 % (29)
Maroc	0 %	0 %	50 % (40)	50 % (24)	100 % (44)
Panama	50 % (3)	50 % (5)	100 % (4)	100 % (8)	100 % (4)
Paraguay	0 %	0 %	50 % (15)	50 % (15)	100 % (14)
Pérou	0 %	0 %	50 % (1)	50 % (3)	100 % (8)
Philippines	0 %	0 %	50 % (16)	50 % (40)	100 % (25)
Pologne	50 % (19)	50 % (14)	100 % (19)	100 % (13)	100 % (9)
République arabe syrienne	AP	0 %	50 % (2)	50 % (3)	100 % (2)
République dominicaine	0 %	0 %	50 % (5)	50 % (6)	100 % (7)
Seychelles	0 %	50 % (0)	50 % (0)	100 % (0)	100 % (0)
Tunisie	0 %	0 %	50 % (15)	50 % (10)	100 % (21)
Uruguay	AP	50 % (2)	50 % (3)	100 % (2)	100 % (11)

Évaluation

Le rapport final de l'évaluation à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex a été soumis le 30 avril 2010.

Outre la documentation écrite relative au Fonds fiduciaire, l'évaluation a été faite à partir des trois sources de données suivantes :

- 1) Études de pays menées dans 12 pays au total, sélectionnés pour représenter des régions, des catégories de pays et des niveaux de participation différents aux travaux du Codex.
- 2) Entretiens avec des parties prenantes du Fonds fiduciaire, dont : membres du personnel et de la direction du secrétariat du Fonds ; membres du personnel et de la direction du secrétariat du Codex Alimentarius de la FAO ; membres du personnel chargés de la sécurité alimentaire au sein de la Division de la Nutrition et de la Protection des Consommateurs de la FAO ; présidents d'un nombre restreint de Comités du Codex Alimentarius ; représentants des donateurs actuels et potentiels du Fonds fiduciaire et d'un certain nombre d'autres parties prenantes (près de 150 entretiens menés au total).
- 3) Enquêtes auprès de points de contact du Codex et de plusieurs bénéficiaires du Fonds sélectionnés de manière aléatoire.

Les recommandations essentielles tirées du rapport sont les suivantes :

- 1) mettre davantage l'accent sur les deuxième et troisième objectifs (renforcer la participation d'ensemble et renforcer la participation scientifique et technique au Codex) ;
- 2) mettre l'accent sur les pays qui ont le plus de besoins une fois « affranchis » de l'aide ;
- 3) trouver les moyens d'engager les pays qui sont « affranchis » de l'aide à contribuer au renforcement des capacités d'autres pays ;
- 4) continuer d'appliquer et de développer encore des procédures de candidature rigoureuses ;
- 5) rester concentré sur la participation au Codex qui constitue la raison d'être et le rôle du Fonds ;
- 6) intensifier la collaboration avec d'autres intervenants ;
- 7) développer encore des systèmes de suivi et d'évaluation du Fonds.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours sera présenté pour examen à la soixante-quatrième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius et à la trente-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius.

C. ASPECTS FINANCIERS

Projections financières en 2010

Le solde reporté pour 2010 était de US \$1 577 121, ce qui, ajouté à la contribution de US \$450 000 reçue en mars 2010 des États-Unis d'Amérique, et aux contributions attendues des Pays-Bas (contributions de 2009 et 2010), de la Suède (contribution de 2010), du Japon (Ministère de la Santé et Ministère des Affaires étrangères) et de la Malaisie, portera le montant total à environ US \$2 492 159.

Tableau 4
Fonds fiduciaire du Codex
Contributions reçues au 30 mars 2010 et
contributions attendues d'avril à décembre 2010
(au 30 mars 2010)

Donateur	Montant escompté/reçu (en devises)	Montant approximatif escompté/reçu (en US \$)	Période convenue
États-Unis d'Amérique	US \$450 000	US \$450 000	2009-2010
Pays-Bas	US \$588 235	US \$588 235	contribution de 2009 pour la période 2009-2012 (accord signé en décembre 2009)
Pays-Bas	US \$588 235	US \$588 235	contribution de 2010 pour la période 2009-2012 (accord signé en décembre 2009)
Suède	SEK 5 000 000	US \$725 689	contribution de 2010 pour la période 2009-2013 (accord signé en décembre 2009)
Japon (Ministère de la Santé)	US \$80 000	US \$80 000	contribution de 2010
Japon (Ministère des Affaires étrangères)	US \$50 000	US \$50 000	contribution de 2010
Malaisie	US\$ 10 000	US \$10 000	contribution de 2010
Montant approximatif total escompté		US \$2 492 159	

Le budget prévisionnel du Fonds fiduciaire du Codex pour 2010, arrêté par le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire à sa seizième réunion tenue par téléconférence le 16 décembre 2009, a été établi à US \$2,5 millions. Ce budget devrait permettre de :

- 1) financer la participation d'environ 350 participants de 79 pays qui assisteront à 18 réunions, groupes spéciaux et groupes de travail du Codex (résultat attendu 1 du Fonds fiduciaire – augmenter la participation au Codex) ;
- 2) financer les activités de formation au Codex organisées aux niveaux régional, sous-régional et national (résultat attendu 2 du Fonds fiduciaire – renforcer la participation au Codex) ;
- 3) renforcer la participation scientifique et technique des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition (résultat attendu 3 du Fonds fiduciaire) ;
- 4) financer les dépenses de personnel et les frais administratifs supportés par le secrétariat du Fonds du Codex.

Appendice A

GROUPES DE PAYS POUVANT PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE EN 2010

116 pays au total (au 30 août 2009)

Changements : Les Comores, Djibouti, le Monténégro, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie et le Tadjikistan en tant que nouveaux membres du Codex ont été placés dans le groupe 1A (PMA). L'Inde et la Mongolie sont passées du groupe 1B au groupe 2 (étant entrées dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire). Fidji, la Jamaïque, la République de Serbie et le Suriname sont passés du groupe 2 au groupe 3A (entrés dans la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire). Le Bélarus est passé du groupe 2 au groupe 3B (tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire). La Jamahiriya arabe libyenne et la Fédération de Russie sont passées du groupe 3A au groupe 3B (ayant un niveau de développement humain élevé). Oman, la Hongrie et la République slovaque ne sont plus admissibles, désormais classées par l'OCDE comme pays à revenu élevé.

GROUPE 1 (59 pays)

Groupe 1A – Pays les moins avancés (PMA) <i>Tels que répertoriés dans le Rapport 2009 sur les pays les moins avancés (CNUCED)</i>	Groupe 1B – Autres pays à faible revenu <i>Classés comme pays à faible revenu dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2009 (Banque mondiale) et comme pays à faible développement humain ou à développement humain moyen dans le Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 (PNUD). *sauf la République populaire démocratique de Corée dont l'indicateur de développement humain ne peut pas être calculé.</i>
Afrique Angola Bénin Burkina Faso Burundi Comores Djibouti Erythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Niger République centrafricaine République démocratique du Congo Rwanda Sao Tomé-et-Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Tchad	Afrique Côte d'Ivoire Ghana Kenya Nigéria Zimbabwe

Togo Ouganda République-Unie de Tanzanie Zambie	
Asie Afghanistan Bangladesh Bhoutan Cambodge Maldives Myanmar Népal République démocratique populaire lao	Asie Pakistan *République populaire démocratique de Corée Viet Nam
Europe Tadjikistan	Europe Kirghizistan Ouzbékistan
Amérique latine et Caraïbes Haïti	Amérique latine et Caraïbes
Proche-Orient Soudan Yémen	Proche-Orient
Pacifique Sud-Ouest Îles Salomon Kiribati Samoa Vanuatu	Pacifique Sud-Ouest Papouasie-Nouvelle-Guinée
48 pays	11 pays

GROUPE 2 (30 pays)

*Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2009 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 (PNUD). *sauf les Îles Cook qui ne sont répertoriées dans aucun rapport, et l'Iraq et les États fédérés de Micronésie dont l'indicateur de développement humain ne peut pas être calculé.*

Afrique Cameroun Cap-Vert Congo, République du Namibie Swaziland
Asie Chine Inde Indonésie Mongolie Philippines Sri Lanka Thaïlande
Europe Albanie Arménie Bosnie-Herzégovine Ex-République yougoslave de Macédoine

Géorgie Moldova, République du Ukraine
Amérique latine et Caraïbes Guyana Honduras Nicaragua
Moyen-Orient Algérie Égypte *Iraq Jordanie République arabe syrienne
Pacifique Sud-Ouest *Îles Cook *Micronésie, États fédérés de Tonga
30 pays

GROUPE 3 (27 pays)

Groupe 3A <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2009 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2007/2008 (PNUD).</i>	Groupe 3B <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2009 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2007/2008 (PNUD).</i>
Afrique Afrique du Sud Botswana Gabon	Afrique Maurice
Asie	Asie Malaisie
Europe Kazakhstan République de Serbie Turquie	Europe Biélorus Bulgarie Fédération de Russie Lettonie Monténégro Roumanie
Amérique latine et Caraïbes Belize Dominique ¹⁸ Grenade Jamaïque Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les-Grenadines Suriname Venezuela	Amérique latine et Caraïbes Brésil Saint-Kitts-et-Nevis

¹⁸ La Dominique figurant sur la liste des petits pays insulaires en développement dont la population est inférieure à 1 million d'habitants peut présenter une demande d'aide en 2010.

Proche-Orient Liban	Proche-Orient Jamahiriya arabe libyenne
Pacifique Sud-Ouest Fidji	Pacifique Sud-Ouest -
16 pays	11 pays

Pays « affranchis » du Fonds ¹⁹

2009	Bolivie, Colombie, Croatie, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Iran, Maroc, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Tunisie
2008	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Chili, Mexique, Seychelles, Uruguay
2007	Costa Rica, Lituanie, Panama, Pologne
Nombre total de pays affranchis	23 pays

¹⁹ Conformément aux exigences relatives au financement de contrepartie établies à la création du Fonds fiduciaire du Codex (voir http://www.who.int/foodsafety/codex/en/proj_doc_f.pdf), les pays augmenteront progressivement leur participation financière à mesure qu'ils franchiront les différentes étapes de financement prévues.

Appendice B

Pays devant bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, janvier-décembre 2010

Réunion	Pays
Neuvième Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers	Bénin Comores Haïti Jamahiriya arabe libyenne Kirghizistan Mauritanie Népal Papouasie-Nouvelle-Guinée République-Unie de Tanzanie Rwanda Sénégal Somalie Swaziland Viet Nam Zambie
Dix-huitième Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des exportations alimentaires	Arménie Belize Bhoutan Botswana Burkina Faso Burundi Cambodge Cap-Vert Comores Côte d'Ivoire Djibouti Érythrée Éthiopie Gambie Ghana Haïti Îles Salomon Kenya Kirghizistan Liban Libéria Malawi Maldives Mali Mauritanie Mongolie Myanmar Népal Ouganda Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée République centrafricaine République démocratique du Congo République populaire démocratique de Corée République démocratique populaire lao Rwanda Sainte-Lucie Sénégal Sierra Leone

	<p>Somalie Sri Lanka Soudan Swaziland Tadjikistan Tonga Vanuatu Zimbabwe</p>
Trente et unième Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	<p>Angola Arménie Bhoutan Burkina Faso Cap-Vert Gambie Indonésie Kirghizistan Madagascar Mozambique Nigéria République-Unie de Tanzanie Rwanda Sierra Leone Somalie Zimbabwe</p>
Quarante-deuxième Comité du Codex sur les additifs alimentaires	<p>Angola Belize Côte d'Ivoire Djibouti Guinée Îles Salomon Indonésie Libéria Madagascar Malawi Maldives Myanmar Nicaragua Nigéria République centrafricaine République démocratique du Congo Rwanda Serbie Sierra Leone Somalie Soudan Viet Nam</p>
Vingt-sixième Comité du Codex sur les principes généraux	<p>Angola Bénin Bosnie-Herzégovine Bulgarie Cambodge Cameroun Comores Côte d'Ivoire Ex-République yougoslave de Macédoine Fidji Gambie Géorgie Ghana Guinée</p>

	<p>Guinée-Bissau Inde Indonésie Kirghizistan Lesotho Mauritanie Monténégro Mozambique Niger Nigéria Ouganda République centrafricaine République populaire démocratique lao Samoa Somalie Soudan Tadjikistan Togo Zimbabwe</p>
Quarante-deuxième Comité du Codex sur les résidus de pesticides	<p>Angola Belize Botswana Burkina Faso Burundi Cameroun Cap-Vert Comores Ex-République yougoslave de Macédoine Gambie Ghana Guinée-Bissau Haïti Inde Liban Lesotho Madagascar Malawi Maldives Mali Mozambique Myanmar Népal Nicaragua Ouganda Pakistan République démocratique du Congo République-Unie de Tanzanie Rwanda Saint-Vincent-et-les-Grenadines Samoa Sénégal Serbie Sierra Leone Togo Viet Nam Zambie</p>
Quatrième Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	<p>Bosnie-Herzégovine Burundi Cambodge Cap-Vert</p>

	Côte d'Ivoire Djibouti Ghana Guinée Kenya Madagascar Nigéria Ouganda Pakistan République populaire démocratique de Corée République-Unie de Tanzanie Saint-Kitts-et-Nevis Sainte-Lucie Sénégal Soudan Togo Viet Nam Zambie
Trente-huitième Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	Belize Bénin Cambodge Cameroun Comores Djibouti Fidji Géorgie Guinée Guinée-Bissau Haïti Îles Salomon Inde Kenya Kirghizistan Liban Lesotho Libéria Madagascar Maldives Mali Mauritanie Mozambique Népal Nicaragua Nigéria Papouasie-Nouvelle-Guinée République centrafricaine République démocratique du Congo Saint-Kitts-et-Nevis Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les-Grenadines Samoa Sénégal Sierra Leone Sri Lanka Tadjikistan Togo Tonga Turquie Viet Nam
Trente-troisième Commission du Codex Alimentarius	Angola

	<p>Arménie Bénin Bhoutan Bosnie-Herzégovine Botswana Burkina Faso Burundi Cameroun Côte d'Ivoire Djibouti Érythrée Éthiopie Fidji Gambie Géorgie Guinée Inde Indonésie Lesotho Mauritanie Nicaragua Niger Ouganda Papouasie-Nouvelle-Guinée République centrafricaine République démocratique du Congo République démocratique populaire lao République populaire démocratique de Corée République-Unie de Tanzanie Rwanda Samoa Somalie Suriname Swaziland Togo Tonga Vanuatu Zambie Zimbabwe</p>
Dix-neuvième Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	<p>Jamahiriya arabe libyenne Mali Mauritanie Viet Nam Zimbabwe</p>
Onzième Comité de Coordination FAO/OMS pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest	<p>Îles Salomon Papouasie-Nouvelle-Guinée Samoa Vanuatu</p>
Vingt-septième Comité de Coordination FAO/OMS pour l'Europe	<p>Arménie Bosnie-Herzégovine Serbie Tadjikistan Turquie</p>
Quatrième Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur la résistance aux antimicrobiens	<p>Burundi Ex-République yougoslave de Macédoine</p>
Vingt-cinquième Comité du Codex sur les fruits et légumes traités	<p>Bhoutan Éthiopie Kenya Libéria Pakistan</p>

	Swaziland
Trente-deuxième Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques et de régime	Bénin Éthiopie Ex-République yougoslave de Macédoine Ghana Guinée Guinée-Bissau Malawi Niger Sri Lanka Soudan Zambie
Dix-septième Comité de Coordination FAO/OMS pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Haïti Nicaragua
Dix-septième Comité de Coordination FAO/OMS pour l'Asie	Bhoutan Inde Maldives Mongolie Myanmar République démocratique populaire lao
Quarante-deuxième Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	Bénin Érythrée Éthiopie Géorgie Guinée-Bissau Îles Salomon Kenya Libéria Malawi Mali Mongolie Mozambique Népal Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les-Grenadines Sri Lanka Swaziland